



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/11
2 avril 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

**Vingt-sixième session
Bonn, 7-18 mai 2007**

**Point 8 a) i) de l'ordre du jour provisoire
Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention
Progrès accomplis dans l'exécution de la décision 1/CP.10
Effets néfastes des changements climatiques**

**Rapport de la réunion d'experts sur l'adaptation
pour les petits États insulaires en développement**

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent document contient un résumé des travaux de la réunion d'experts sur l'adaptation pour les petits États insulaires en développement, qui comportait deux volets: le premier était consacré aux petits États insulaires en développement des Caraïbes et de l'océan Atlantique et s'est tenu à Kingston (Jamaïque) du 5 au 7 février 2007, et le second, consacré aux petits États insulaires en développement du Pacifique et de l'océan Indien, s'est tenu à Rarotonga (Îles Cook) du 26 au 28 février 2007. Les débats étaient centrés sur les évaluations des incidences et de l'adaptation; la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation; et la coopération régionale et internationale. Le présent document traite également des mesures complémentaires envisageables en ce qui concerne les besoins et préoccupations spécifiques à ces régions en matière d'adaptation compte tenu des principaux résultats de la réunion.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la date à laquelle s'est tenue la réunion d'experts.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 3	3
A. Mandat	1	3
B. Objet de la note	2	3
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	3	3
II. DÉROULEMENT DES TRAVAUX	4 – 7	3
III. RÉSUMÉ DES TRAVAUX	8 – 67	4
A. Introduction	8 – 12	4
B. Évaluations intégrées de la vulnérabilité et de l'adaptation	13 – 19	5
C. Planification et mise en œuvre des mesures d'adaptation	20 – 35	6
D. Gestion des risques et réduction des risques	36 – 43	9
E. Assurances	44 – 51	10
F. Coopération régionale et internationale	52 – 67	11
IV. PRINCIPAUX RÉSULTATS	68 – 91	14
A. Évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation	69 – 73	14
B. Planification et mise en œuvre des mesures d'adaptation	74 – 80	15
C. Gestion des risques et réduction des risques	81 – 83	16
D. Assurances	84 – 88	17
E. Collaboration régionale et internationale	89 – 91	17
V. MESURES COMPLÉMENTAIRES ENVISAGEABLES	92 – 96	18
A. Évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation	92	18
B. Planification et mise en œuvre des mesures d'adaptation	93	19
C. Gestion des risques et réduction des risques	94	19
D. Assurances	95	20
E. Collaboration régionale et internationale et autres enjeux transversaux	96	20

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties, par sa décision 1/CP.10, a prié le secrétariat d'organiser trois ateliers régionaux reflétant les priorités régionales ainsi qu'une réunion d'experts pour les petits États insulaires en développement, afin de faciliter les échanges d'informations et les évaluations intégrées et d'aider à définir les besoins et les préoccupations spécifiques en matière d'adaptation. Elle a en outre demandé au secrétariat d'établir des rapports sur les résultats de ces ateliers et réunion afin que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) puisse étudier les mesures complémentaires que la Conférence des Parties pourrait réclamer à sa treizième session.

B. Objet de la note

2. La présente note fournit des informations sur la réunion d'experts pour les petits États insulaires en développement organisée par le secrétariat sous la direction du Président du SBI conformément au mandat indiqué au paragraphe 1 ci-dessus. L'on y trouve un aperçu des travaux, un résumé des débats et une récapitulation des mesures complémentaires envisageables en ce qui concerne les besoins et préoccupations spécifiques en matière d'adaptation à ces régions compte tenu des principaux résultats de la réunion d'experts¹.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

3. Le SBI voudra peut-être examiner le présent rapport conjointement avec les rapports des ateliers régionaux sur l'adaptation et le rapport de synthèse sur ces quatre manifestations à sa vingt-sixième session, en vue de formuler des recommandations à l'intention de la Conférence des Parties à sa treizième session.

II. Déroulement des travaux

4. Étant donné la grande dispersion des petits États insulaires en développement sur différentes régions du monde et la nécessité d'assurer la participation de tous ces États à la réunion, il a été décidé de scinder celle-ci en deux volets afin d'économiser les ressources et d'en faire un usage optimal.

5. Le premier volet de la réunion, consacré aux petits États insulaires en développement des Caraïbes et de l'océan Atlantique, s'est tenu à Kingston (Jamaïque) du 5 au 7 février 2007 et était organisé par le secrétariat, en collaboration avec le Ministère jamaïcain des autorités locales et de l'environnement et le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-ROLAC). Le second volet de la réunion d'experts, consacré aux petits États insulaires en développement du Pacifique et de l'océan Indien, s'est tenu à Rarotonga (Îles Cook) du 26 au 28 février 2007 et était organisé par le secrétariat, en collaboration avec le Service de l'environnement des Îles Cook². La circulation de l'information entre les deux volets de la réunion a été assurée et certains participants étaient présents aux deux. M. Bagher Asadi, Président du SBI, a présidé les deux volets de la réunion.

¹ Les délibérations et résultats résumés ici ne sont pas spécifiques à l'un ou l'autre des deux volets de la réunion.

² L'ordre du jour, le document de base et les exposés des experts pour les deux volets de la réunion se trouvent sur le site Web de la Convention, à l'adresse:

<http://unfccc.int/adaptation/adverse_effects_and_response_measures_art_48/items/3897.php>.

6. Des invitations à participer à la réunion ont été adressées à tous les petits États insulaires en développement Parties à la Convention et aux représentants des Parties visées à l'annexe II qui apportent un appui aux activités liées à l'adaptation dans les petits États insulaires en développement. Les participants aux deux volets de la réunion d'experts se répartissaient comme suit: 38 représentants de petits États insulaires en développement, 10 représentants de Parties visées à l'annexe II et 23 représentants d'organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales compétentes opérant dans la région. Chaque volet de la réunion comportait sept séances consacrées aux thèmes suivants: i) présentation de la réunion et information de base; ii) évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation; iii) planification et mise en œuvre des mesures d'adaptation; iv) gestion des risques et réduction des risques; v) assurances; vi) collaboration régionale et internationale; et vii) résultats et mesures complémentaires.

7. La réunion, ainsi que les ateliers régionaux sur l'adaptation, ont bénéficié du généreux soutien financier des Gouvernements des pays suivants: Australie, Canada, Espagne, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal et Suisse.

III. Résumé des travaux

A. Introduction

8. Le document de base de la réunion et autres présentations connexes ont confirmé la grande importance et l'urgence des questions relatives à la vulnérabilité et à l'adaptation dans les petits États insulaires en développement, considérant en particulier l'exposition de ces pays aux incidences préjudiciables de l'élévation du niveau des mers et d'autres risques géophysiques liés au climat tels que la modification des schémas de précipitations et les cyclones, typhons et ouragans. La vulnérabilité de ces pays est inextricablement liée aux spécificités du contexte socioculturel et économique, notamment le peu de ressources disponibles, la population peu nombreuse mais en croissance rapide, l'éloignement, la plus grande prédisposition aux catastrophes naturelles, l'excès de dépendance à l'égard du commerce international et la vulnérabilité aux évolutions mondiales. L'élévation du niveau des mers provoque déjà des tensions au niveau des terres arables, des ressources en eau et de la diversité biologique, et l'augmentation de la population et l'utilisation peu viable de ressources naturelles peu abondantes sont cause de problèmes supplémentaires.

9. Les projections quant aux incidences des changements climatiques sont, notamment, les suivantes: pertes économiques induites par la baisse des rendements agricoles, elle-même provoquée, entre autres, par le raccourcissement de la saison des cultures ou par la sécheresse; perte de mangroves et de récifs coralliens imputable à l'élévation du niveau des mers, au blanchissement des coraux et à l'acidification des océans; détérioration des forêts terrestres à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes; réduction de la taille des nappes d'eau douce et de la disponibilité générale des ressources en eau à cause de la diminution des précipitations et de l'intrusion des eaux salines; inondations de zones habitées et de terres arables et baisse du tourisme imputable à la fréquence et à la gravité des conditions climatiques extrêmes; et dégradation de l'environnement.

10. De par ces incidences, les changements climatiques mettent en péril la réalisation des objectifs du développement durable inscrits dans la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement³ (Stratégie de Maurice) ainsi que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

³ <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/docs_sids.htm>.

11. Les solutions envisageables en matière d'adaptation pour les petits États insulaires en développement couvrent un éventail qui va de mesures «dures» de protection du littoral, notamment la construction de digues marines et de bâtiments résistant aux ouragans et la mise en place de moyens de stockage de l'eau, jusqu'aux solutions d'ordre réglementaire, telles que la protection des mangroves, la révision des codes de la construction, le zonage des terres autour des côtes et des fleuves et la mise à jour des politiques de l'eau, mais l'on peut aussi y inclure des solutions technologiques telles que l'utilisation de cultures plus résistantes. Cela étant, les possibilités d'adaptation et leur mise en œuvre butent sur un certain nombre de contraintes, dont l'insuffisance des données et des moyens techniques, la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles et les ressources financières limitées. Les contraintes qui limitent l'adaptation sont aussi d'ordre naturel, notamment l'impossibilité de se retirer en cas de montée du niveau des mers. Les erreurs dans l'estimation de l'impact du climat peuvent aussi entraver le processus d'adaptation en faisant opter pour des solutions insuffisantes, trop ambitieuses ou inadaptées.

12. Pour réussir et pour faciliter le développement durable, les réactions aux changements climatiques et à l'élévation du niveau des mers devraient être coordonnées et intégrées aux politiques existantes de développement socioéconomique et de conservation de l'environnement. Il faut en outre que les Parties à la Convention mettent en œuvre des mesures fortes d'atténuation afin de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre à des niveaux qui contribuent à éviter des conséquences plus catastrophiques.

B. Évaluations intégrées de la vulnérabilité et de l'adaptation

13. Des participants représentant des Parties et des organisations ont noté qu'un certain nombre de méthodes et d'outils sont disponibles pour procéder aux évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation mais que l'utilisation de ces outils est rendue très difficile par la situation particulière des petits États insulaires en développement. La modélisation dynamique à haute résolution ou les techniques statistiques de réduction d'échelle pourraient être utiles pour simuler les variations climatiques locales et procéder à des évaluations d'incidence. Ainsi, la Jamaïque a donné des informations sur le travail qu'elle accomplit en coopération avec la Barbade, Cuba et la Trinité-et-Tobago dans le cadre du projet caraïbe sur les changements climatiques, qui relève de l'initiative PRECIS (Providing REgional Climates for Impacts Studies) et doit permettre d'établir des projections du climat de la région sur une période de trente ans (2070-2100).

14. Les participants ont toutefois relevé que le recours à la seule méthode des scénarios ne saurait suffire pour mettre au point des mesures pratiques d'adaptation. Les méthodes qui peuvent servir de base à la formulation de projets d'adaptation et correspondent le mieux aux solutions et contraintes locales sont celles qui se fondent sur une analyse des vulnérabilités actuelles et des pratiques d'adaptation existantes ainsi que sur la participation des parties prenantes à toutes les phases de l'évaluation. Les représentants de Tuvalu, de Kiribati et des Îles Cook ont procédé à une démonstration de l'application des approches participatives partant de la base pour la formulation de leurs évaluations, notamment, le cas échéant, les programmes d'action nationaux en matière d'adaptation (PANA), et des projets connexes destinés à répondre à des besoins urgents et immédiats.

15. Il a été préconisé d'intégrer les approches qui vont du sommet vers la base et celles qui vont de la base vers le sommet et d'en faire des approches complémentaires pour les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation. Les auteurs de ces présentations ont également insisté sur la nécessité de relier l'évaluation de la vulnérabilité et l'évaluation périodique et socioéconomique au long cours ainsi que d'associer les parties prenantes et de diffuser l'information à tous les décideurs concernés.

16. Un représentant de l'International Global Change Institute (Université de Waikato) a présenté un ensemble générique d'outils destinés à l'évaluation des projets. Ces outils faisaient apparaître les cadres d'exécution des projets, en prenant en considération l'évaluation intégrée, l'adaptation et le développement durable.

17. Les Parties ont réitéré la nécessité d'une information scientifique solide et d'une sensibilisation du public concernant tant les changements climatiques à long terme et la variabilité du climat que la vulnérabilité sociétale; ainsi que d'une évaluation correcte des risques, sur la base des besoins en matière d'adaptation sur le long terme et d'une approche systémique comportant de l'information en retour et des liens.

18. Les participants ont souligné l'importance de la collaboration internationale et régionale pour la création et le renforcement des capacités d'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et de diffusion des données, notamment par la constitution de bases de données régionales. L'Inter-American Institute for Global Change Research (IAI) a présenté ses travaux de recherche sur les risques d'ouragan et la vulnérabilité sociétale dans la région des Caraïbes. Ces travaux procèdent de la ferme conviction que pour s'attaquer aux problèmes que rencontrent les petits États insulaires en développement, les informations et données historiques doivent être liées à la variabilité climatique. Le South Pacific Sea Level and Climate Monitoring Project est un réseau de collecte de données qui, d'une part, permet la surveillance du niveau de la mer dans la région du Pacifique et, d'autre part, fournit des données qui facilitent la prédiction de la variabilité du climat sur trois à six mois. Ces travaux ont été considérés comme faisant partie des meilleures pratiques à cet égard.

19. Les participants ont noté qu'il existe des solutions de haute technologie pour la surveillance et la diffusion de données d'alerte rapide tout en reconnaissant que les spécificités de la situation des petits États insulaires en développement font que, dans certains cas, des technologies simples peuvent aussi fournir une information fiable en temps opportun. À titre d'exemple, des chercheurs cubains ont mis au point un système d'alerte rapide qui peut générer des bulletins climatiques, des bulletins agroclimatiques, des récapitulatifs climatiques, des prédictions saisonnières et des alertes spéciales.

C. Planification et mise en œuvre des mesures d'adaptation

20. Des représentants de Parties et d'organisations ont révélé un certain nombre d'exemples utiles de planification et d'élaboration de mesures d'adaptation dans des secteurs prioritaires tels que la santé et les zones côtières, ainsi que des pratiques qui donnent de bons résultats en matière d'adaptation au niveau des communautés. Les participants ont noté qu'il existe suffisamment d'informations pour les mesures d'adaptation fondées sur la variabilité et les extrêmes climatiques actuels et que les incertitudes qui demeurent s'agissant des changements climatiques demain ne sauraient justifier l'inaction en matière d'adaptation aujourd'hui.

21. Un représentant du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP) a signalé que dans le passé, la plupart des études sur les solutions d'adaptation envisageables pour les pays insulaires du Pacifique étaient essentiellement axées sur les adaptations à l'élévation du niveau des mers et aux fortes tempêtes qui accompagnent les cyclones tropicaux. L'accent était mis au début sur la protection des terres par des mesures «dures» de protection du littoral. Plus récemment, le champ s'est élargi et couvre les incidences des changements climatiques dans une perspective plus globale.

22. Un certain nombre d'enseignements importants peuvent être tirés des études récentes et des pratiques qui commencent à s'imposer. Les systèmes potentiellement vulnérables gérés par les pouvoirs publics ou les communautés peuvent être rendus plus flexibles par des ajustements au niveau des pratiques de gestion, des changements d'utilisation ou d'emplacement par exemple. La capacité d'adaptation des systèmes naturels vulnérables peut être améliorée par la réduction des pressions résultant d'effets non climatiques, la suppression des obstacles à la migration des plantes ou des animaux et l'amélioration des pratiques générales de gestion des ressources. Améliorer la sensibilisation du public et son état de préparation, mettre en place des systèmes d'alerte rapide et de surveillance des phénomènes climatiques extrêmes et élaborer des stratégies générales de communication sont de bons moyens de

mettre la science des changements climatiques à la portée de tout un chacun et de réduire la vulnérabilité des systèmes humains.

23. Un représentant du Caribbean Community Climate Change Centre (CCCCC) a donné deux exemples de projets consacrés à l'adaptation. Le projet MACC (Intégration de l'adaptation aux changements climatiques) permet de procéder à des évaluations de la vulnérabilité pour les communautés exposées aux risques, en étudiant leur histoire et les incidences possibles des changements climatiques les concernant afin de concevoir des modalités d'adaptation possibles, le but étant d'influer sur les politiques d'adaptation. Ces évaluations sont entreprises dans le secteur du tourisme à la Barbade et le secteur de l'agriculture au Guyana, et elles pourraient être effectuées également en Jamaïque et à Belize dans le secteur des ressources en eau. Le projet pilote spécial sur l'adaptation aux changements climatiques soutenu par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), 2007-2011, est en cours d'exécution dans trois petits États insulaires en développement (Dominique, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines) pour mettre en œuvre des mesures pilotes spécifiques en matière d'adaptation visant les incidences des changements climatiques sur la diversité biologique et la dégradation des sols.

24. Les participants originaires des pays les moins avancés (PMA) ont partagé leurs expériences du processus des PANA, qu'ils ont jugé utile pour faciliter la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation ainsi que pour intégrer les changements climatiques aux politiques nationales. Les représentants de Kiribati et des Maldives ont souligné que l'adaptation nécessite un processus à long terme reliant les consultations qui vont de la base vers le sommet à la planification et aux politiques, qui vont du sommet vers la base, facilitant ainsi l'accès au financement par le Fonds pour les PMA et introduisant davantage d'éléments liés à l'adaptation dans les programmes d'aide publique au développement.

25. De nombreux participants ont préconisé d'envisager l'application d'un processus similaire à celui des PANA dans les petits États insulaires en développement qui ne font pas partie des PMA. Le processus participatif partant de la base que constituent les PANA permet aux parties prenantes et aux communautés locales de s'y impliquer et peut déboucher sur la mise en œuvre de mesures spécifiques d'adaptation dans les communautés. Dans une optique par pays, les approches reposant sur les communautés sont les plus efficaces pour le renforcement des capacités d'action concrète en matière d'adaptation, par la mise en œuvre d'un processus qui permet d'«apprendre en faisant».

26. Les participants ont insisté sur la nécessité d'un renforcement des capacités institutionnelles ainsi que de la formation des parties prenantes pour aider à la mise au point d'outils spécialisés de planification et de mise en œuvre des activités d'adaptation. La synergie entre les différents accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement a été également soulignée.

1. Adaptation et développement durable

27. Plusieurs organisations ont fourni des informations sur les possibilités d'appui aux mesures d'adaptation qui existent dans les petits États insulaires en développement. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a approuvé l'Initiative pour la mer des Caraïbes, dont l'adaptation est une composante essentielle. Elle participe aux activités de renforcement des capacités conformément à la décision 5/CP.7 relative aux bilans des catastrophes dans l'optique de la réduction des risques; à la promotion de l'adaptation dans le contexte des OMD; et à l'incorporation des changements climatiques aux cadres de développement socioéconomique et/ou sectoriel.

28. Le FEM a informé les participants de ses règles relatives au financement des mesures d'adaptation. L'une des principales différences entre les règles de financement dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du FEM (domaine d'intervention relatif aux changements climatiques) et les nouveaux fonds – le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les PMA – réside dans le fait que

dans ces derniers, les parties n'ont pas à démontrer que leurs projets auront des résultats bénéfiques à l'échelle mondiale. Les participants ont été également informés des projets en matière d'adaptation exécutés par la Banque mondiale à Kiribati, dans les zones insulaires caraïbes de la Colombie, en Dominique, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent-et-les Grenadines.

29. Le représentant du PNUD a souligné que pour soutenir un développement résilient aux changements climatiques, il faut intégrer les risques climatiques à l'action menée dans les différents secteurs du développement et envisager l'adaptation aussi bien à court qu'à long terme pour prendre en compte la variabilité actuelle et le changement futur. Pour soutenir la résilience des écosystèmes, l'adaptation doit être intégrée aux activités soutenues par le FEM dans lesquelles les risques liés aux changements climatiques sont évalués au regard de la diversité biologique, de la dégradation des sols et des eaux internationales.

30. Tous les représentants d'organismes d'appui se sont dit soucieux de veiller à ce que les activités de leurs organisations incorporent l'adaptation et ont expliqué la manière dont elles soutenaient l'adaptation, même si des préoccupations ont été exprimées quant à l'insuffisance de l'action en matière d'adaptation dans la région.

31. Dans une optique de pays, un représentant de Nauru a insisté sur l'importance des projets multilatéraux tels que celui relatif aux évaluations des incidences et des adaptations aux changements climatiques, financé par le FEM et exécuté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La Commission de géosciences appliquées des îles du Pacifique a présenté une description d'un projet d'évaluation technique pour les atolls. Les participants ont souligné l'importance de la diffusion de l'information émanant de ces projets auprès des décideurs concernés ainsi que la nécessité d'un suivi pratique des études techniques.

32. Les présentations et les débats qu'elles ont suscités ont mis en lumière l'importance de la coordination et des approches globales du soutien à l'adaptation dans le contexte du développement durable ainsi que le fait que l'adaptation et la vulnérabilité devraient être assimilées à des enjeux du développement. Pour que la gestion durable des ressources, qui fait partie du processus d'adaptation, soit bien établie, les schémas de comportement des propriétaires et des utilisateurs de ressources et les programmes de développement devraient être compatibles et planifiés simultanément, aux cinq niveaux d'intervention pertinents: communautaire, local, national, régional et international/mondial.

33. Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité d'améliorer et de simplifier l'accès au financement du FEM. La complexité des modalités d'obtention de ce financement, y compris pour des projets de PANA urgents et immédiats, a été désignée comme question à examiner plus avant.

2. Liens entre la Convention et la Stratégie de Maurice

34. Les participants ont répondu à l'invitation que leur avait adressée le SBI à sa vingt-cinquième session d'examiner comment les dispositions pertinentes de la Stratégie de Maurice sont déjà, ou pourraient être, prises en compte dans les travaux relatifs à la Convention et à son Protocole de Kyoto. Ils ont reconnu qu'il y a des liens entre ces processus.

35. Le représentant du secrétariat du SPREP a dit que la Convention et son Protocole de Kyoto, d'une part, et la Stratégie de Maurice, d'autre part, ont en commun un certain nombre de priorités portant notamment sur l'adaptation, le transfert des technologies, le renforcement des capacités, la recherche et l'observation systématique, ainsi que les efforts visant à réduire les émissions futures de gaz à effet de serre. Il a noté que les petits États insulaires en développement doivent s'employer activement à tirer parti de cette situation. Il convient donc de renforcer leur représentation lors des négociations dans le cadre de la Convention et de trouver les moyens d'aborder les points de l'ordre du jour de la Convention

de manière intégrée, en explorant bien tous les liens avec le développement durable et la Stratégie de Maurice.

D. Gestion des risques et réduction des risques

36. Le document de base et les débats auxquels il a donné lieu ont mis en lumière le fait que les pratiques d'évaluation des risques et de gestion des risques pouvaient être très utiles aux petits États insulaires en développement pour se préparer aux incidences des changements climatiques, en particulier celles liées à la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes. Les participants ont passé en revue de multiples mesures relatives à la gestion des risques et à la réduction des risques à différents niveaux.

37. À titre d'exemple, un représentant des Îles Cook a exposé aux participants l'expérience que son pays a de telles mesures, notamment celles consistant à incorporer les initiatives de gestion des risques et de réduction des risques aux plans nationaux de développement durable, en particulier le plan-cadre sur vingt ans relatif à l'infrastructure de prévention, axé sur la mise en place d'infrastructures protégées contre les intempéries; et la participation des communautés à la promotion des programmes de sensibilisation et d'alerte rapide.

38. Aux Caraïbes, le modèle d'atténuation des risques d'érosion côtière adopté par la Barbade a été mis en exergue, encore qu'il y subsiste nombre de besoins non satisfaits et de lacunes touchant notamment la nécessité de rassembler davantage de données océanographiques afin d'assurer une couverture intégrale de l'île, et la nécessité de former le personnel à l'interprétation des données et à la modélisation. Il faut également procéder à des évaluations de la vulnérabilité des zones côtières qui puissent incorporer les considérations socioéconomiques.

39. Un représentant de Belize a fait une présentation du système d'alerte dans les Caraïbes soutenu par l'Organisation météorologique mondiale (OMM). L'intervenant a souligné un certain nombre de contraintes qui empêchent la mise en œuvre intégrale du système, notamment la petite taille des îles, la plus grande vulnérabilité aux aléas naturels et aux chocs externes, la faible capacité d'adaptation et les coûts élevés, ainsi que les problèmes politiques, sociaux et économiques. Il faut que les modèles du climat mondial utilisés pour les évaluations de la vulnérabilité soient ramenés à une plus petite échelle en utilisant, par exemple, des techniques objectives et des modèles d'évaluation intégrée.

40. Un certain nombre d'organisations, de réseaux et de projets ont fait part de leur expérience en matière d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles dans les petits États insulaires en développement. Au plan international, un représentant du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a expliqué ce qu'est le Cadre de Hyogo (2005-2015) et quelles activités sont menées dans les régions des Caraïbes et de l'Asie-Pacifique comme suite à l'adoption de ce cadre pour accroître la résilience des pays et des communautés face aux catastrophes.

41. Ils ont proposé des moyens de mieux faire connaître les liens entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques et la nécessité d'intégrer ces deux problématiques aux plans de développement. Les participants ont mis en exergue nombre de liens entre la réduction des risques de catastrophe et les problèmes et activités relatifs aux changements climatiques, notamment la similitude des objectifs généraux qui accroissent la durabilité, la résilience des sociétés et la sécurité humaine; la similitude des axes d'intervention, des complexités et des difficultés au niveau sectoriel; et le recours aux mêmes types de mesures et de politiques. Ils ont également noté que les efforts de réduction des risques de catastrophe offrent la possibilité d'élaborer à partir de la base des stratégies d'adaptation à la variabilité climatique actuelle et aux phénomènes climatiques extrêmes.

42. Au niveau régional, le Programme de renforcement des capacités d'atténuation des risques dans les Caraïbes de la Communauté et marché commun des Caraïbes (CARICOM) aide les pays de la région à se doter de politiques nationales de réduction de la vulnérabilité. L'Agence d'intervention d'urgence en cas de catastrophe dans les Caraïbes a donné un aperçu de ces activités et recensé les incidences des changements climatiques sur le plan des risques, y compris la façon de faire face à l'augmentation, en fréquence et en intensité, des inondations fluviales et des inondations côtières dues à l'élévation du niveau des mers. Il est donc nécessaire d'améliorer les capacités de planification prévisionnelle contre les inondations et d'évaluation des dommages possibles. Dans la région du Pacifique, le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, organisation intergouvernementale régionale au service des dirigeants des États membres indépendants de la région, œuvre, y compris en tant que groupe de pression, pour qu'une priorité accrue soit accordée à l'intégration des questions relatives aux catastrophes, y compris celles qui ont trait aux changements climatiques et aux stratégies d'adaptation, dans les processus nationaux de planification et de budgétisation.

43. Les participants ont noté combien il importe de renforcer les liens entre les institutions compétentes pour mieux se préparer aux catastrophes liées au climat, assurer l'intégration avec les entités qui s'occupent de réduction des risques de catastrophe à propos des méthodes et outils à utiliser et de définir un mécanisme et des modalités appropriés de gestion des risques financiers liés aux changements climatiques pour les petits États insulaires en développement.

E. Assurances

44. Les questions relatives aux assurances ont donné lieu à de longs débats, qui montrent l'extrême importance que cette question revêt pour les petits États insulaires en développement. On a souligné que les assurances constituent un choix que l'on ne peut regretter par la suite, parce qu'elles assurent la résilience financière. Cela étant, le marché des assurances est limité dans ces pays en raison de leur faible taille démographique et géographique, de leur isolement relatif, du niveau élevé de risque de phénomènes météorologiques extrêmes, d'avoirs économiques limités dans nombre d'entre eux et de l'intérêt limité que le secteur privé porte aux assurances, en particulier dans la région du Pacifique.

45. La Jamaïque a présenté un certain nombre de conclusions d'où il ressort que la répartition des assurances contre les catastrophes naturelles privilégie très fortement les pays développés. Les Caraïbes sont fortement tributaires du marché des assurances. Étant donné le niveau élevé des risques et des pertes enregistrées au cours des ans dans la région, très peu de compagnies d'assurances locales ont pu constituer un capital suffisamment important pour couvrir plus de risques et, de ce fait, le secteur des assurances demeure très tributaire des grands réassureurs internationaux pour transférer le risque. Les tarifs des assurances continuent d'augmenter tous les ans dans les Caraïbes, que la région soit frappée ou non par des catastrophes. La région devrait donc envisager d'instaurer une couverture efficace des risques pour l'agriculture, les biens et les infrastructures et concentrer les efforts régionaux sur les moyens d'assurer une meilleure résilience.

46. Dans la région du Pacifique, le secrétariat du Forum des îles du Pacifique a signalé qu'une étude sur la question des assurances a été portée à l'attention des gouvernements en 2003. La Banque mondiale et d'autres donateurs bilatéraux hésitent à envisager d'assurer contre les catastrophes dans le Pacifique en raison du niveau élevé de risque. Le partage et la mise en commun des risques pourraient être une meilleure solution. Les participants ont noté qu'il faut revoir la question des mécanismes d'assurance, tels que la microassurance, par exemple, dans le contexte des évolutions récentes.

47. Cela étant, il existe quelques exemples de systèmes d'assurance dont on peut tirer des enseignements, par exemple celui de la United Insurance Company de la Barbade, qui accorde des incitations financières aux propriétaires qui mettent en place des mesures de prévention dans leur logement, et le mécanisme d'assurance catastrophe de la Banque mondiale, qui expérimente actuellement

un système grâce auquel les petits États peuvent acquérir une couverture contre les catastrophes naturelles selon plusieurs paramètres. Le Programme de travail de Nairobi sur les incidences, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques peut aussi offrir une excellente occasion de poursuivre les efforts méthodologiques relatifs aux assurances dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques.

48. L'action sur la question des assurances offre une possibilité exceptionnelle de répartir et transférer les risques et incite à la réduction et à la prévention des risques, ce qui favorise également la résilience aux chocs externes tout en impliquant le secteur privé dans la riposte aux changements climatiques. L'un des avantages qu'il y a à promouvoir les mesures en matière d'assurances est que cela favorisera les efforts de quantification des risques et des pertes potentiellement imputables aux changements climatiques. Un dialogue sérieux entre les pouvoirs publics et le secteur privé (notamment les banques, dont les prêts peuvent pâtir de la non-prise en considération des risques climatiques) doit être engagé.

49. De l'avis des participants, le processus de la Convention pourrait être l'instance où seraient examinées des initiatives d'assurance d'un bon rapport coût-efficacité adaptées à la situation particulière des petits États insulaires en développement, par exemple des mécanismes de partage multinational des risques; des mécanismes régionaux de réassurance; des fonds utilisables en cas de catastrophe, liés aux assurances financières internationales; des fonds nationaux/régionaux utilisables en cas de catastrophe soutenus financièrement par la communauté internationale; la microassurance; et les partenariats privé-public.

50. Les participants ont émis l'idée qu'un forum à vaste participation des Parties et de diverses parties prenantes et/ou un groupe technique d'experts pourraient être créés pour élaborer des systèmes possibles d'assurance pour les petits États insulaires en développement, ainsi qu'un mécanisme d'assurance qui apporterait à ces pays un soutien financier au niveau de la réassurance.

51. Le recours aux assurances pourrait ne pas être limité au modèle traditionnel, en recourant par exemple à des mécanismes innovants qui permettraient notamment aux petits États insulaires en développement de générer des crédits carbone en échange d'un soutien sur le plan des assurances; à des produits dérivés «météorologiques» dont les paiements seraient fonction de seuils météorologiques (en utilisant comme indice, par exemple, la vitesse du vent) et non de pertes avérées; ou à un système de financement analogue au consortium international d'assurances proposé par l'Alliance des petits États insulaires.

F. Coopération régionale et internationale

1. Coopération Sud-Sud

52. Les participants ont jugé important de favoriser la collaboration entre les institutions des petits États insulaires en développement, s'agissant en particulier de la nécessité d'intégrer les changements climatiques aux travaux des différents réseaux et organisations régionaux et de mettre en commun les expériences et les enseignements qu'en tirent les communautés qui doivent faire face à des problèmes similaires. Des présentations et débats de groupe ont permis de faire ressortir bon nombre d'initiatives et de réseaux régionaux utiles dans le cadre desquels des organisations, y compris des ONG, assurent la promotion de la coopération régionale sur différentes questions relatives aux changements climatiques.

53. Le représentant du Centre pour les zones tropicales humides de l'Amérique latine et des Caraïbes a expliqué le rôle du Centre dans la production de données et d'infrastructures d'information pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans la région. Son action consiste notamment à renforcer les capacités de production de l'information environnementale, un exemple étant le système régional de visualisation et de surveillance méso-américain (SERVIR), et à aider à la création de mécanismes propres à renforcer la coopération régionale, tels que le mémorandum d'accord avec le CCCCC (avril 2006),

la décision ministérielle du Forum ibéro-américain (septembre 2006) et l'Alliance pour le développement mondial, initiative à laquelle est associée l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) (jusqu'à septembre 2008). L'élaboration de projets conjoints, la recherche-développement sur la réduction d'échelle des scénarios climatiques et les ateliers et autres activités de formation font également partie des actions nécessaires identifiées.

54. Le représentant du SPREP a fait remarquer que la Stratégie de Maurice appelle à un développement de la coopération entre petits États insulaires en développement, en matière d'adaptation en particulier, et rappelé la coopération fructueuse entre les régions où se trouvent ces États, notamment pour aider rapidement à la mise en place d'un mécanisme de coopération entre les petits États insulaires en développement de l'Atlantique et de l'océan Indien. Il a relevé que la région du Pacifique exige des consultations régionales approfondies; une assistance technique et financière pour mener à bien les interventions prioritaires inscrites dans le Cadre d'action pour le Pacifique, concernant plus particulièrement l'adaptation et les éléments de la science des changements climatiques qui s'y rattachent; de meilleures possibilités de formation et de sensibilisation; des stratégies de communication; la constitution de réseaux pour le partage et l'échange d'informations; la simplification des systèmes de notification; et les bases de données.

55. Le représentant du PNUE-ROLAC a donné des explications sur les mécanismes de coopération régionale mis en œuvre par le Bureau, notamment le Forum des Ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes; le Programme des mers régionales (Programme pour l'environnement des Caraïbes); le Forum de la société civile pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUE; PARLATINO (Parlement latino-américain); et le Programme de sensibilisation et de préparation des collectivités locales aux situations d'urgence.

56. Le Forum des îles du Pacifique qui regroupe 16 États indépendants et territoires autonomes du Pacifique, est la principale organisation de définition des orientations politiques et économiques dans la région. Les dirigeants du Forum se réunissent tous les ans pour s'accorder sur des réactions collectives face aux enjeux régionaux, ce qui comprend le renforcement de la riposte aux changements climatiques.

57. Les participants ont débattu de la collaboration régionale et interrégionale. Ainsi, les représentants des Maldives et du SPREP ont relevé que, nonobstant quelques initiatives existantes, la participation des petits États insulaires en développement de l'océan Indien à la coopération avec les États de même type du Pacifique et des Caraïbes et de l'Atlantique est encore balbutiante. On a préconisé d'associer les petits États insulaires en développement des océans Indien et Atlantique à la collaboration mondiale entre petits États insulaires en développement par le biais des institutions, afin de développer les échanges de compétences et de technologies appropriées et d'utiliser le processus de la Convention pour faciliter l'instauration de liens entre les nouveaux centres des océans Indien et Atlantique et d'autres centres régionaux pour les petits États insulaires en développement.

58. Les participants ont estimé utile d'exploiter toutes les possibilités de partenariats et de réseaux sectoriels à tous les niveaux pour instaurer une collaboration et une coordination effectives des différents efforts régionaux. Le secrétariat du Forum des îles du Pacifique a évoqué l'existence de nombreux partenariats sectoriels dans la région qui mènent à bien des activités utiles concernant, entre autres, les secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'agriculture, mais l'interaction et la coordination des activités font encore défaut.

59. S'agissant des difficultés et contraintes qui nuisent à l'efficacité et à la durabilité de la coopération, les participants ont noté que les activités d'appui externe étaient de courte durée et liées à des projets, et relevaient souvent d'une approche monotâche et non d'une approche globale à long terme fondée sur des programmes. Les groupes de travail qui ont été créés dans le cadre des projets, et qui pourraient offrir des possibilités non négligeables d'appui technique et scientifique, sont souvent incapables de réaliser ce

potentiel sur le plan de la diffusion de l'information et des meilleures pratiques. Les participants ont noté à cet égard la bonne pratique du SPREP sur la modélisation, à savoir le passage des projets uniques à une institutionnalisation des changements climatiques dans la région et l'instauration de liens entre les institutions externes de modélisation climatique et les institutions régionales et services de gestion des catastrophes et du climat, afin de faire avancer les travaux sur la modélisation dans la région, partager l'information et éviter les doubles emplois.

60. Les participants ont relevé l'importance d'une meilleure coordination des différentes actions pour en accroître l'efficacité et les résultats au niveau national. On a insisté à cet égard sur le fait que le soutien des partenaires pour le développement doit tirer tout le parti possible des «pôles d'excellence» existants et améliorer la coordination entre eux pour constituer une instance de collaboration viable dans la durée. Outre la collaboration régionale, certains participants ont jugé nécessaire de mettre en place un organe spécialement chargé d'étudier les possibilités de coordination des différentes activités. Il conviendrait de renforcer également les liens réciproques entre les différentes institutions, activités et procédures pour multiplier les possibilités d'avantages communs. Les participants ont également insisté sur la nécessité d'associer davantage d'ONG nationales, en particulier celles qui accueillent des programmes bénéficiant de modestes subventions du FEM.

2. Coopération Nord-Sud

61. Au cours du débat sur la coopération Nord-Sud, les représentants des Parties visées à l'annexe II de la Convention (Parties visées à l'annexe II) ont présenté quelques-unes de leurs initiatives. Ainsi, dans la région du Pacifique, l'appui accordé par l'Australie est axé sur l'amélioration des connaissances relatives aux risques et à la vulnérabilité liés au climat et à son changement, ainsi que sur le sauvetage des données et la surveillance. Le représentant australien a rendu compte des activités d'appui aux projets d'adaptation sur le terrain, notamment un projet d'une valeur de 6 millions de dollars australiens qui permet d'accorder de petites subventions à des activités consacrées à la sécurité de l'approvisionnement en eau (stockage de l'eau, protection des mangroves et diversification des cultures) et de soutenir un projet d'adaptation exécuté par la Banque mondiale à Kiribati.

62. Un participant de la Nouvelle-Zélande a parlé du programme de travail en matière d'adaptation mis en œuvre par son pays dans la région, qui est centré sur la fusion des approches qui vont de bas en haut et de haut en bas, les approches fondées sur les communautés, le renforcement des capacités et l'intégration des changements climatiques aux processus de développement existants, par l'implication des principales parties prenantes concernées et des praticiens de l'adaptation.

63. Le participant de la France a décrit le projet français sur le renforcement des capacités régionales et nationales dans le cadre de la Commission de l'océan Indien à laquelle participent les Comores, la France (Réunion), Madagascar, Maurice et les Seychelles. Ce projet, qui bénéficie du soutien du Fonds français pour l'environnement mondial, vise à renforcer les capacités d'observation climatique, d'évaluation et d'analyse des incidences des changements climatiques, d'alerte aux phénomènes météorologiques extrêmes et de réduction des risques, de renforcement des politiques et mesures d'adaptation et de création de structures régionales de coopération et de coordination.

64. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par l'entremise du Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, coopère avec les petits États insulaires en développement pour l'application du système PRECIS. Plus de 200 chercheurs ont été formés dans toutes les régions du monde et deux ateliers ont été organisés dans les Caraïbes. Le Royaume-Uni soutient aussi le projet MACC et, par voie de conséquence, 12 pays du CARICOM pour renforcer leurs capacités d'évaluation de la vulnérabilité et des risques liés aux changements climatiques, d'accès et d'utilisation efficace des ressources en vue de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et de conception et de mise en œuvre d'un programme d'éducation et d'information du public.

65. Les États-Unis d'Amérique fournissent une aide pour la collecte et l'analyse de données sur les intempéries et le climat, l'élaboration d'outils d'aide à la prise des décisions et l'intégration de l'information climatique dans les programmes et projets de développement dans les petits États insulaires en développement et territoires insulaires du Pacifique et de l'océan Indien, en particulier à Hawaï, aux Samoa américaines, dans les États fédérés de Micronésie, aux Palaos et dans les Îles Marshall, en concentrant leurs interventions sur la science des changements climatiques au service des décideurs, l'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques, les technologies de réduction de la consommation d'énergie et l'utilisation des terres et la foresterie. Les autres activités de l'USAID consistent notamment à soutenir les efforts du Système mondial d'observation du climat et du Système mondial d'observation des océans, à former le personnel de la région à la gestion intégrée des risques climatiques dans des secteurs tels que la gestion des ressources en eau, les ressources côtières, l'agriculture, le tourisme et la santé publique, et le soutien à l'Initiative internationale sur les récifs coralliens et aux efforts d'amélioration de la résilience aux aléas naturels.

66. Se plaçant dans l'optique des petits États insulaires en développement, le participant de Tuvalu a parlé de la coopération stratégique, technique et financière entre ces États et les États visés à l'annexe II. Il a rappelé que les décisions de la Conférence des Parties, 5/CP.7 et 1/CP.10 en particulier, recensaient les actions nécessitant un appui prioritaire sur le plan du financement de l'adaptation par le FEM. Il a insisté sur la nécessité de veiller à ce que cette orientation stratégique soit pleinement mise en œuvre. Un programme de travail spécial pour les petits États insulaires en développement qui prendrait en compte la Stratégie de Maurice, un rapport spécial sur les petits États insulaires en développement établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et une procédure simplifiée de demande de financement par le FEM, tels ont été les moyens évoqués pour renforcer le soutien aux mesures d'adaptation.

67. Le participant des Îles Cook a estimé important de se doter de plans nationaux de développement en tant que condition préalable à l'obtention d'une aide extérieure. Il a évoqué la nécessité d'une meilleure coopération interrégionale et mondiale pour renforcer la capacité des petits États insulaires en développement, et la nécessité d'une assistance technique dans des domaines spécialisés tels que les assurances et les solutions technologiques envisageables pour promouvoir une adaptation pratique aux changements climatiques. Les participants ont également préconisé d'accroître l'aide publique au développement fournie par les pays développés tout en intégrant l'adaptation aux changements climatiques à leurs plans et priorités de développement.

IV. Principaux résultats

68. Les débats de la réunion d'experts ont débouché sur un certain nombre de résultats concernant la vulnérabilité, l'adaptation et l'évaluation des risques; la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation; la gestion des risques et la réduction des risques, y compris la question des assurances; et la collaboration régionale et internationale.

A. Évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation

69. Les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation constituent pour les petits États insulaires en développement des outils vitaux pour évaluer et mettre en œuvre des ripostes aux changements climatiques. Or, on assiste à une diminution très préoccupante de l'offre de financement international pour soutenir l'adaptation de ces outils à la situation particulière des différents petits États insulaires en développement. Plusieurs solutions sont possibles pour améliorer les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation dans ces États et faciliter leur application réussie par la suite. Les efforts faits pour améliorer les évaluations de l'adaptation et réduire leur coût, s'agissant de l'adaptation aussi bien autonome que planifiée, revêtent également une importance capitale. Ces efforts visant à améliorer

les évaluations et les méthodes correspondantes devraient viser la compatibilité avec l'action menée dans le cadre du Programme de travail de Nairobi.

70. L'information socioéconomique doit être mieux intégrée aux évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation. Il faut pour cela relier la vulnérabilité climatique aux études socioéconomiques, aux évaluations périodiques et socioéconomiques à long terme, aux études sur les stratégies de réaction et à l'évaluation sexospécifique de la vulnérabilité. Il faut qu'il y ait un rapport de complémentarité entre le recours aux approches qui vont de bas en haut (à partir de scénarios) et celles qui vont de haut en bas (à partir d'analyses de la vulnérabilité actuelle), et prendre en considération les approches participatives fondées sur les communautés. Il faut également envisager les synergies possibles entre les changements climatiques et les problématiques de la diversité biologique et de la réduction des risques de catastrophe.

71. Le processus décisionnel concernant notamment la mise en œuvre de politiques visant à intégrer l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement à l'échelon national, exige une application efficace des outils et des apports de la science.

72. Les petits États insulaires en développement ont absolument besoin d'une surveillance, par l'observation durable, de qualité et à long terme, du climat, de l'agroclimat et du niveau des mers. Une amélioration s'impose en ce qui concerne le sauvetage des données et les inventaires de données et une meilleure utilisation des SIG en tant qu'outils d'amélioration de l'accès aux données, ainsi que de l'intégration des modèles de réduction d'échelle à haute résolution.

73. Un surcroît de ressources est nécessaire pour la formation et l'amélioration des capacités d'intégrer l'évaluation de la vulnérabilité, notamment les évaluations intégrées des risques et les cours spécialisés dans les universités des États insulaires en développement, ainsi que pour le financement d'équipes régionales spéciales chargées d'apporter aux pays un appui durable en matière d'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation.

B. Planification et mise en œuvre des mesures d'adaptation

74. L'une des priorités pour les petits États insulaires en développement consiste à mettre en œuvre des mesures pratiques d'adaptation à tous les niveaux – de celui de communauté au niveau national. Il faut élaborer des actions et des projets d'adaptation intégrés, bien planifiés et coordonnés et améliorer les sources de financement des activités liées à l'adaptation, par l'aide publique au développement internationale existante ou nouvelle et des mécanismes faisant appel au secteur privé. La réinstallation hors des frontières n'est pas une solution envisageable pour bon nombre de petits États insulaires en développement; outre ses conséquences socioéconomiques, cette mesure signifierait également une atteinte à la souveraineté des États.

75. Les décideurs et les planificateurs du développement ont besoin d'outils efficaces pour élaborer, diffuser et renforcer les capacités d'adaptation, en partant par exemple de cadres de planification existants tels que ceux de la CEPALC, de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et du CCCCC. Il faut également faire mieux connaître l'existence de ces outils.

76. L'adaptation doit également faire l'objet d'un travail de sensibilisation auprès des secteurs critiques et des médias en tirant parti d'événements tels que les crises économiques, climatiques et sanitaires pour promouvoir des mesures d'adaptation comportant des avantages collectifs.

77. Des capacités locales et nationales doivent être mises en place et renforcées. Il faut pour cela reconnaître le rôle des universités, des centres d'études supérieures et d'autres centres d'excellence, et former et éduquer les parties prenantes dans des secteurs essentiels et renforcer leurs capacités. L'appui au renforcement institutionnel, y compris les centres régionaux, peut être amélioré par des voies multilatérales et bilatérales.

78. Le secteur privé, du Nord comme du Sud, doit être pleinement associé tant à la planification qu'à la mise en œuvre des mesures d'adaptation, sur une base sectorielle. L'amélioration du financement, en termes de volume et d'accès, grâce aux fonds existants du FEM, s'impose pour apporter un appui efficace sur le plan technique et financier et sur celui des moyens de renforcement des capacités.

79. Des pratiques viables doivent être instaurées, perfectionnées ou favorisées dans le secteur du tourisme, en synergie avec les activités d'adaptation et l'action de protection de la diversité biologique. Il faut également encourager l'instauration de liens et de synergies entre les programmes de travail sur la diversité biologique et sur les changements climatiques établis par les deux conventions, s'agissant en particulier de la diversité biologique insulaire.

80. Il importe de combler l'écart entre l'évaluation et la planification/mise en œuvre des mesures d'adaptation ainsi qu'entre les besoins communautaires et la planification nationale et sectorielle, notamment en fusionnant les décisions et approches de planification qui vont du haut vers le bas et du bas vers le haut. Il faut mettre en correspondance les projets d'appui et les besoins prioritaires, y compris en renforçant le financement et les projets consacrés à l'adaptation fondée sur les communautés, et s'intéresser au rôle et à l'application des savoirs traditionnels. Afin d'éviter les défauts d'adaptation, des mécanismes doivent être mis en place pour valider les différentes solutions d'adaptation envisageables.

C. Gestion des risques et réduction des risques

81. La vulnérabilité des petits États insulaires en développement face aux changements climatiques et les risques qui en découlent sont nettement plus élevés que dans la plupart des autres pays, en raison de la petite taille de ces États. Un cadre de gestion de la prévention des catastrophes peut constituer une base de départ pour l'évaluation des risques climatiques, en utilisant, entre autres, les capacités techniques, législations et ressources disponibles.

82. Les changements climatiques et la gestion des catastrophes doivent être intégrés aux activités de gestion des risques, notamment par des cadres de planification structurés, et le renforcement des liens entre les institutions au niveau national et à celui des communautés afin d'améliorer l'état de préparation aux catastrophes liées au climat et de renforcer les mécanismes existants, les systèmes d'alerte rapide notamment. Par ailleurs, il faut incorporer une perspective à long terme propre à rendre l'évaluation des risques plus pertinente et à permettre l'examen de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes et des «scénarios du pire».

83. Les petits États insulaires en développement ont besoin de meilleurs moyens de comprendre la vulnérabilité climatique actuelle et de gérer les risques (notamment en élaborant et en mettant en œuvre des systèmes d'alerte rapide). Le développement de la collaboration entre les spécialistes des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe pour l'application et l'échange de méthodes et d'outils peut être utile, de même qu'une meilleure sensibilisation du public par l'éducation, les nouvelles technologies et stratégies et le perfectionnement des codes et des normes de la construction, pour inclure des secteurs et domaines clés tels que l'agriculture, l'eau, la santé, les infrastructures et la diversité biologique. Les solutions possibles de gestion des risques doivent être définies en utilisant une information scientifique spécifique à chaque région.

D. Assurances

84. Les assurances constituent un instrument capital pour la plupart des petits États insulaires en développement, en particulier pour les communautés et secteurs côtiers, le tourisme par exemple. Les mesures dans le domaine des assurances offrent une possibilité exceptionnelle de répartir et de transférer les risques et constituent des incitations à la réduction et à la prévention des risques, ce qui favorise également la résilience aux chocs externes tout en associant le secteur privé à la réaction aux

changements climatiques. L'un des avantages qu'il y a à promouvoir des mesures liées aux assurances est que celles-ci aident à faire progresser le travail de quantification des risques et des pertes potentiellement imputables aux changements climatiques.

85. Les exemples actuels dont on peut tirer des enseignements sont notamment le Fonds d'assurance catastrophe dans les Caraïbes, qui pourrait être extrapolé et adapté à la situation locale d'autres régions. Le Programme de travail de Nairobi peut également fournir une précieuse occasion de pousser plus avant les efforts méthodologiques relatifs aux assurances dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques.

86. Un dialogue bien coordonné entre le secteur privé et les représentants des Parties serait bien utile pour déterminer les actions qui pourraient être entreprises en coopération afin d'accroître la couverture risque des populations touchées par les changements climatiques. Le secteur bancaire doit nécessairement être associé aux travaux relatifs aux assurances dans le domaine des changements climatiques et à l'intégration des mesures d'adaptation, en partant du principe que bon nombre de prêts pourraient pâtir de l'absence de projets de protection des bâtiments contre les effets du climat.

87. Il est nécessaire de mettre au point des mécanismes innovants de transfert du risque, en déterminant ce qui ne peut pas être fait au moyen des assurances du marché, et d'obtenir ainsi le soutien de la communauté internationale pour de nouveaux mécanismes d'assurance dans le cadre du processus de la Convention.

88. Toutefois, les assurances ne sauraient apporter à elles seules des solutions à tous les problèmes liés au climat dans les petits États insulaires en développement, d'où la nécessité également d'une intervention des pouvoirs publics pour favoriser les actions visant à accroître la résilience nationale aux incidences des changements climatiques.

E. Collaboration régionale et internationale

89. Un renforcement des capacités coordonné au plan international, dans le cadre de la Convention et d'organismes régionaux appropriés, est jugé extrêmement important pour promouvoir l'adaptation aux changements climatiques dans la région. Les changements climatiques devraient être intégrés aux travaux des différents réseaux et organisations régionaux et, en particulier, par le biais de partenariats de secteurs tels que l'eau, l'énergie et l'agriculture, afin de mettre en commun les expériences et les enseignements tirés par les communautés qui doivent faire face à des problèmes similaires.

90. Il faut améliorer la coopération régionale et associer toutes les sous-régions à la collaboration régionale et interrégionale, en particulier la collaboration des petits États insulaires en développement de l'océan Indien avec ceux du Pacifique et des Caraïbes et de l'Atlantique. L'amélioration de la coordination des différentes interventions revêt une importance capitale pour accroître l'efficacité et les résultats au niveau national. Tout aussi important est le renforcement des liens réciproques entre différentes institutions, activités et procédures, notamment dans le cadre des différents accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement, ONG et organismes des Nations Unies.

91. S'agissant de l'appui externe et de la coopération Nord-Sud, il y a un besoin vital d'assurer la continuité (approche programmes et non plus approche projets) et le respect de l'orientation stratégique en matière d'appui définie par la Conférence des Parties, en particulier dans ses décisions 5/CP.7 et 1/CP.10, ainsi que la Stratégie de Maurice.

V. Mesures complémentaires envisageables

A. Évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation

92. Les participants ont recensé les mesures complémentaires suivantes concernant les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation:

a) Mettre à la disposition des petits États insulaires en développement les modèles, outils et méthodes qui conviennent aux évaluations dans ces pays, faciliter la formation à leur utilisation, fournir un appui et un suivi techniques par l'intermédiaire des centres régionaux d'excellence et promouvoir la compatibilité avec les actions inscrites dans le Programme de travail de Nairobi;

b) Mettre en place des mécanismes de formation durable en matière de vulnérabilité et d'adaptation, y compris des formations courtes et une formation professionnelle à plus long terme incorporant le renforcement des capacités de mise en œuvre d'approches participatives;

c) Créer un groupe d'experts chargé de faciliter les évaluations adaptées aux circonstances particulières des petits États insulaires en développement;

d) Demander au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat d'établir un rapport spécial sur les petits États insulaires en développement;

e) Redoubler d'efforts en matière d'analyse, de systématisation et de diffusion des connaissances relatives aux technologies d'adaptation existantes, y compris celles qui sont autochtones;

f) Associer pleinement le secteur privé, du Nord et du Sud, à la planification et à la mise en œuvre des mesures d'adaptation, sur une base sectorielle;

g) Élargir et améliorer l'accès au financement par le FEM d'équipes régionales spéciales chargées d'aider les pays à procéder aux évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation dans le cadre de leur deuxième communication nationale;

h) Recommander que le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention organise des ateliers de formation pratique dans les régions où se trouvent les petits États insulaires en développement;

i) Promouvoir la coopération interrégionale et intrarégionale en matière de modélisation, d'évaluation économique et d'évaluation de l'adaptation et de quantification des coûts de l'adaptation;

j) Constituer un fichier d'experts ayant des qualifications spécialisées dans les centres régionaux d'excellence, contribuant ainsi à l'entretien des experts qui travaillent dans la région.

B. Planification et mise en œuvre des mesures d'adaptation

93. Les participants ont recensé les mesures complémentaires suivantes relatives à la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation:

a) Établir un processus analogue à celui des PANA pour tous les petits États insulaires en développement, y compris ceux qui ne font pas partie des PMA, et préconiser de manière plus pressante des mesures de précaution au lieu de la simple réaction;

b) Exécuter les projets d'adaptation identifiés, notamment ceux proposés par le biais du processus des PANA;

- c) Ouvrir un «guichet» de financement pour les petits États insulaires en développement auprès du Fonds pour l'adaptation et élargir les sources de financement au moyen de parts des recettes provenant de l'application conjointe et des échanges de droits d'émission;
- d) Améliorer et accélérer l'accès au financement pour les petits États insulaires en développement afin de faciliter l'apprentissage par la pratique au moyen de petites subventions (renforcement des capacités opérationnelles) consacrées à l'adaptation au niveau des communautés;
- e) Encourager l'intégration des questions relatives aux changements climatiques et des mesures dites «sans regrets» aux plans et stratégies de développement durable à l'échelon national et élaborer et mettre en œuvre à différents niveaux du processus de prise des décisions des stratégies de communication sur l'adaptation;
- f) Encourager les programmes d'assistance technique et financière concrets et pratiques pour l'adaptation aux changements climatiques;
- g) Encourager les Parties visées à l'annexe II à financer des activités d'adaptation menées au niveau des communautés;
- h) Créer un fonds de petites subventions qui donnent aux gouvernements les moyens d'éviter les retards entre l'élaboration des projets et leur exécution;
- i) Encourager les institutions internationales à étudier le rôle et l'application des savoirs traditionnels;
- j) Séparer les négociations sur les effets préjudiciables des changements climatiques de celles consacrées à l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte.

C. Gestion des risques et réduction des risques

94. Les participants ont recensé un certain nombre de mesures complémentaires relatives à la gestion des risques et à la réduction des risques, à savoir:

- a) Procéder à une évaluation économique détaillée des risques liés aux incidences des changements climatiques sur les petits États insulaires en développement, y compris par la «cartographie des risques»;
- b) Effectuer un bilan des approches de la gestion des risques basées sur des OMD;
- c) Renforcer et perfectionner le travail conjoint sur la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques, en assurant la synergie entre le Cadre de Hyogo et le processus de la Convention;
- d) Pousser à une participation plus large des parties prenantes, par des approches participatives et l'utilisation des enseignements tirés de la pratique des Principes de Hyogo.

D. Assurances

95. Les mesures complémentaires suivantes ont été identifiées:

- a) Cerner les enjeux/contraintes spécifiques relatifs aux assurances et organiser des réunions d'experts et/ou ateliers permettant au secteur des assurances et aux experts financiers de définir des approches nouvelles et novatrices du financement des assurances et des secours dans le cas des risques liés aux changements climatiques;

b) Créer dans le cadre du processus de la Convention un forum pour l'échange et la collecte de l'information relative aux mécanismes de transfert des risques, notamment par les assurances (meilleures pratiques et enseignements tirés de l'expérience); sur les cadres juridiques internationaux contenant des éléments de partage des pertes et de gestion des risques; et sur la possibilité de mettre en œuvre la proposition initiale sur les assurances de l'Alliance des petits États insulaires. L'accent doit être mis dans ce cadre sur les moyens de réunir les praticiens et prestataires de services d'assurances et les parties prenantes au problème des changements climatiques afin de concevoir des réponses propres à accroître le rôle des assurances en tant qu'outil d'adaptation pour tous les petits États insulaires en développement, ce qui exigera la participation de pays qui ne sont pas des petits États insulaires en développement afin d'assurer la répartition pratique des risques.

E. Collaboration régionale et internationale et autres enjeux transversaux

96. Les mesures complémentaires suivantes relatives à la collaboration régionale et internationale et à d'autres enjeux transversaux ont été identifiées:

a) Favoriser l'instauration d'un vaste processus régional et interrégional d'échanges et de coopération entre petits États insulaires en développement, en assurant la participation de tous ces États, en appliquant les enseignements tirés de ce processus et en partageant les résultats pertinents, y compris sur les savoirs traditionnels, de cette coopération et des réseaux existants entre petits États insulaires en développement;

b) Pousser au renforcement de la coopération entre les petits États insulaires en développement et les territoires métropolitains dans les différentes régions, afin de parvenir à une approche structurée et à la coordination des activités;

c) Renforcer l'élément formation de la collaboration internationale, notamment par la divulgation structurée des résultats de la formation et la participation aux activités internationales et nationales relatives aux changements climatiques afin de contribuer à l'entretien des experts travaillant dans la région;

d) Envisager la création d'un programme de travail spécial sur les petits États insulaires en développement qui incorporerait la Stratégie de Maurice, permettant ainsi d'assurer la mise en œuvre actuelle et future de la Convention et de son Protocole de Kyoto afin de faciliter la coordination institutionnelle, d'assurer la viabilité et de suivre les cas de réussite;

e) Améliorer l'accès aux ressources financières et leur disponibilité pour l'exécution de projets/plans spécifiques, portant par exemple sur les politiques d'adaptation dans le cadre de projets régionaux;

f) Assurer la pleine participation des petits États insulaires en développement, notamment par le biais de leurs réseaux et organisations, au Programme de travail de Nairobi.
